



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4670

Renouvellement de conventions cadre, de conventions d'occupation temporaire des locaux et d'un contrat de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance - Approbation des conventions et d'un contrat

Direction de l'Enfance

**Rapporteur :** Mme REYNAUD Blandine

**SEANCE DU 20 MAI 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 MAI 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/4670 - RENOUELEMENT DE CONVENTIONS CADRE, DE CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DES LOCAUX ET D'UN CONTRAT DE SOUS-MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DE DIFFERENTES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES D'EQUIPEMENTS DE PETITE ENFANCE - APPROBATION DES CONVENTIONS ET D'UN CONTRAT (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les associations gestionnaires d'équipements de petite enfance contribuent grandement au renforcement du dispositif d'accueil, individuel et collectif, des enfants de 0 à 4 ans sur le territoire lyonnais. L'une des spécificités du modèle lyonnais de la politique petite enfance réside en effet dans la vitalité du tissu associatif et dans le dynamisme du partenariat instauré entre la Ville de Lyon et les associations, pour répondre aux besoins d'accueil des familles lyonnaises et leur offrir un service de qualité.

Les associations et la Ville de Lyon formalisent leurs relations contractuelles dans différentes conventions conclues pour une durée habituelle de 3 ans :

- la convention cadre, pour un subventionnement annuel dépassant 23 000 € définit les obligations respectives de la Ville de Lyon et de l'association, précise les conditions d'attribution et rappelle le montant de la subvention de fonctionnement précédemment voté,
- la convention d'occupation temporaire précise les modalités de mise à disposition des locaux lorsque la Ville est propriétaire des locaux,
- le contrat de sous mise à disposition précise les modalités de mise à disposition des locaux lorsque la Ville est locataire des locaux,

Les associations gestionnaires d'équipements de petite enfance poursuivant leurs activités en faveur d'un accueil de qualité des enfants sur le territoire lyonnais, et les conventions et contrat suivants arrivant à échéance, il vous est proposé d'approuver leur renouvellement.

Association Gestionnaire	Nom de l'équipement	Type de convention / contrat renouvelé(e) :	Valeur locative 2019 des locaux mis à disposition	Rappel du montant de la subvention de fonctionnement 2018 (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> tranche) délibération N°2017/34 73 du 18/12/2017 et N°2018/4046 Conseil Municipal du 24/09/2018	Rappel du montant de la subvention de fonctionnement 2019 (1 <sup>ère</sup> tranche) délibération N°2018/4381 Conseil Municipal du 17 décembre 2018
<b>2<sup>e</sup> arrondissement</b>					
Couffin Couffine	Couffin Couffine Micro-Crèche	Cadre		40 800 €	49 600 €
				20 200 €	
<b>3<sup>e</sup> arrondissement</b>					
Mutualité Française du Rhône	Myrtille	Cadre + occupation temporaire	59 199 €	188 000 €	188 000 €
				57 000 €	

<b>Mutualité Française du Rhône</b>	<b>RAM Potiron</b>	Cadre + occupation temporaire	27 146 €	36 800 €	36 800 €
				9 200 €	
<b>SLEA</b>	<b>Les Lucioles</b>	Cadre + occupation temporaire	30 092 €	111 600 €	90 400 €
				27 900 €	
<b>Une Souris Verte</b>	<b>Une Souris Verte</b>	Cadre + occupation temporaire	60 564 €	252 000 €	254 400 €
				63 000 €	
<b>4<sup>e</sup> arrondissement</b>					
<b>Association des familles de Lyon</b>	<b>Popy</b>	Cadre + occupation temporaire	49 897 €	145 600 €	145 600 €
				36 400 €	
<b>5<sup>e</sup> arrondissement</b>					
<b>AGDS</b>	<b>Allix</b>	Cadre + occupation temporaire	44 727 €	204 000 €	194 400 €
				51 000 €	
<b>ALFA 3A</b>	<b>Chantoiseau</b>	Cadre + occupation temporaire	28 916 €	92 800 €	96 000 €
				27 200 €	
<b>6<sup>e</sup> arrondissement</b>					
<b>Capucine</b>	<b>Capucine</b>	Cadre + sous Mise à disposition	6 779 €	236 000 €	236 000 €
				59 000 €	
<b>SLEA</b>	<b>L'Océane</b>	Cadre + occupation temporaire	25 073 €	108 000 €	108 000 €
				27 000 €	
<b>7<sup>e</sup> arrondissement</b>					
<b>Entraide Protestante</b>	<b>LAEP le 11 Chaudoudou x micro crèche</b>	Cadre		9 400 € / 51 840 €	LAEP : 10 000 € MC : 52 000 €
				0 € / 19 500 €	
<b>Gribouille Lyon Massimi</b>	<b>Gribouille</b>	Cadre + occupation temporaire	49 714 €	84 000 €	88 000 €
				21 000 €	
<b>Septimousses</b>	<b>Septimousses</b>	Cadre + occupation temporaire	13 923 €	184 000 €	221 600 €
				46 000 €	
<b>SLEA</b>	<b>Les Canaillous</b>	Cadre + occupation temporaire	51 923 €	161 600 €	147 200 €
				40 400 €	
<b>SLEA</b>	<b>Les Carpillons</b>	Cadre + occupation temporaire	23 555 €	90 400 €	90 400 €
				22 600 €	
<b>Une Souris Verte</b>	<b>Souris 7 Micro crèche</b>	Cadre		74 400 €	76 000 €
				18 600 €	
<b>8<sup>e</sup> arrondissement</b>					
<b>AGDS</b>	<b>Lumière</b>	Cadre + occupation temporaire	55 484 €	172 000 €	170 400 €
				43 000 €	
<b>Mutualité Française du Rhône</b>	<b>Andrée Roux</b>	Cadre + occupation temporaire	102 215 €	272 000 €	272 000 €
				68 000 €	
<b>SLEA</b>	<b>Pom' Cannelle</b>	Cadre + occupation temporaire	23 251 €	95 352 €	96 000 €
				23 838 €	

**9<sup>e</sup> arrondissement**

<b>L'Ours en Peluche</b>	<b>L'Ours en Peluche</b>	Cadre + occupation temporaire	45 845 €	186 400 €	184 000 €
				46 600 €	
<b>Mutualité Française du Rhône</b>	<b>Les Dahlias micro crèche</b>	Cadre + occupation temporaire	21 461 €	76 800 €	76 800 €
				19 200 €	

Vu lesdites conventions ;

Vu ledit contrat ;

Vu l'avis du Conseil des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

**DELIBERE**

1 - Les conventions cadre, d'occupation temporaire, l'avenant et le contrat de sous mise à disposition susvisés, établis entre la Ville de Lyon et les associations gestionnaires d'équipements de petite enfance sont approuvés

2 - M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Blandine REYNAUD